



Digne-les-Bains, le 29 août 2016

## Application du Plan d'Action Sécheresse dans les Alpes de Haute-Provence

### Déclenchement du stade d'Alerte Renforcée sur le bassin versant de l'Asse

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé en situation de vigilance vis-à-vis du risque de sécheresse depuis le 27 juin, afin d'anticiper les éventuelles pénuries et de réduire l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

Des mesures de restriction et de suspension des usages de l'eau ont également été mises en œuvre sur plusieurs bassins versants du département, en application du Plan d'Actions Sécheresse.

La dégradation de la situation hydrologique des cours d'eau a entraîné le déclenchement du stade d'alerte à la sécheresse sur le bassin versant de l'Asse le 16 août 2016. Ce bassin versant subit désormais un étiage très sévère.

En conséquence, le stade « **Alerte Renforcée** » est déclenché sur ce bassin versant en application du Plan d'Action Sécheresse : il entraîne des limitations complémentaires des usages de l'eau.

Sont suspendus sur ces bassins versants les usages suivants :

- Le lavage de voitures en dehors des stations de lavage ;
- Le remplissage complet des piscines privées existantes à la date du déclenchement du stade d'alerte renforcée ; seule reste possible la remise à niveau pour compensation de l'évaporation ;
- Les écoulements permanents dans les caniveaux : seuls restent autorisés les lavages strictement nécessaires à la salubrité publique ;
- Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux ;
- L'arrosage des pelouses, stades et golfs ;
- L'arrosage diurne des jardins potagers (8h à 20h) ;
- L'arrosage diurne des fleurs, massifs floraux, arbres et arbustes (8h à 20h) ;

La réduction des volumes prélevés pour l'irrigation ou pour l'eau potable est portée à 30 %.

Les communes concernées sont les suivantes :

<b>Bassin versant</b>	<b>Communes</b>		
ASSE	Barrême	Chaudon-Norante	Oraison
	Beynes	Clumanc	Saint Julien d'Asse
	Blieux	Entrages	Saint Jacques
	Bras d'Asse	Estoublon	Saint Lions
	Brunet	Majastres	Senez
	Le Castellet	Mézel	Tartonne
	Châteauredon	Moriez	

**Les bassins versants du Sasse et du Vançon sont toujours placés en « alerte » à la sécheresse, et les bassins versants du Lauzon, du Largue et du Colostre en « crise ».**

**Le reste du département reste quant à lui en situation de « vigilance ».**

L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la Préfecture à la rubrique Actualité/Sécheresse, à la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence et sur Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>.